



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Avis 108* relatif à la gestion du thon germon du Nord

Contexte:

- La Recommandation ICCAT 13-05, portant sur le rétablissement du Germon du Nord, arrivera à échéance à la fin 2016, au moins pour ce qui concerne la définition des opportunités de pêche. De nouveaux niveaux doivent donc être précisés pour les années à venir.
- L'an dernier, l'ICCAT a adopté la Recommandation 15-04, visant à ce que ce stock soit géré dans un cadre pluriannuel, sur la base d'une règle d'exploitation. Cette même recommandation induisait la conduite de nombreux travaux scientifiques devant être réalisés en 2016, afin de permettre une décision lors de la prochaine plénière.
- De nombreux travaux scientifiques ont eu lieu cette année : groupe d'évaluation à Madère au Printemps, Réunion de la Sous-Commission 2 au Japon durant l'été, afin d'adresser à la SCRS et aux décideurs lors de la prochaine plénière les informations les plus fiables et actualisées possibles.
- Le TAC actuel de 28 000 Tonnes a été défini dans le cadre d'un stock en voie de récupération. Aujourd'hui, même s'il est convenu que la quantification précise de l'état du stock est compliquée, la direction est claire. Tous les indicateurs de la pêcherie (CPUÉs..) et scénarios s'appuyant sur l'évaluation sont positifs, avec des niveaux de biomasse qui ont augmenté durant les dernières années. La situation du stock s'est améliorée d'un point de vue qualitatif.
- Il existe une importante variabilité inter annuelle de la capturabilité de cette espèce, du fait notamment de ses trajectoires migratoires, ayant résulté certaines années, en une consommation partielle des opportunités de pêche.

Eléments d'analyse :

- Selon le dernier rapport de la SCRS, le stock du Germon du Nord a une probabilité de 96,8% de se situer dans la zone verte du diagramme de Kobe, à un niveau donc très largement supérieur à l'objectif visé au sein de la recommandation 15-04 (60%). Avec un ratio F/F_{pme} de 0,54 en 2014, ce stock est selon toute vraisemblance sous exploité, et la production est ainsi loin d'être optimisée.
- Selon ce même rapport, le niveau d'incertitudes lié aux projections mériterait d'être approfondi. De ce fait, ces projections n'ont pas été utilisées pour l'émission de recommandations de gestion. Néanmoins, Le Comité a noté que les nouvelles projections suggèrent des niveaux de capture soutenables plus élevés par rapport à ceux de la plupart des évaluations antérieures. Ainsi, il est estimé que l'objectif visé (60% de probabilité d'être dans la zone verte en 2020) étaient compatibles avec l'application de niveaux de TACs fixes allant jusqu'à 48 000 Tonnes. De même, le niveau de production maximisée est évalué à 37 000 Tonnes.





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

- Il est manifeste que l'expertise scientifique doit être renforcée pour ce stock. Le cadre d'évaluation de ce stock est limité, du fait de la non validation des projections de captures. En outre, le rapport de la SCRS stipule également que des « travaux supplémentaires sont nécessaires » pour procéder à l'évaluation de toutes les règles d'exploitations candidates.

Recommandations :

- Le CC Sud se félicite des travaux réalisés pour permettre la mise en œuvre d'un cadre de gestion à long terme pour le Germon du Nord. Cependant, il estime prématurée l'adoption d'une règle d'exploitation dès cette année, au regard des travaux scientifiques qui doivent être menés.
- Le CC Sud recommande l'adoption d'un TAC pour 2017 égal à 32 000 Tonnes, dans l'attente de la publication des nouveaux travaux scientifiques. Ce niveau de TAC correspondrait en une augmentation de 14% des opportunités de pêche et permettrait une poursuite de l'augmentation de ses niveaux d'abondance dans le futur. Il est proposé dans le respect du rapport du Groupe de Travail de Madère, qui avait indiqué que toute augmentation du TAC devrait être précautionneuse. On notera aussi que ce niveau souhaité se situe au même niveau que la production maximisée estimée durant la précédente évaluation (31 680 Tonnes).
- A compter de 2017, et chaque année, il serait souhaitable que les Membres de la Commission apprécient les travaux scientifiques nouvellement réalisés, en partenariat avec toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion de ce stock, de sorte qu'il puisse être géré au moyen d'une stratégie à long terme le plus rapidement possible.
- Le CC Sud ne peut qu'encourager l'ensemble des décideurs à octroyer aux Instituts Scientifiques tous les moyens qui sont considérés comme nécessaires pour fiabiliser la procédure d'évaluation de ce stock, ainsi que l'adoption d'une règle d'exploitation.
- Le CC Sud rappelle enfin toute l'importance qu'il accorde aux mécanismes permettant de stabiliser les opportunités de pêche. Il souhaite ainsi que les actuelles dispositions autorisant la flexibilité inter-annuelle en matière de gestion des possibilités de pêche demeurent identiques. Il souhaite également indiquer dès à présent que la période de temps opportune pour conduire la récupération de ce stock, dans le cas où cela serait nécessaire, doit être de 6 années.

** Avis validé par le Comité Exécutif pendant la période de suspension des ONG environnementales au sein du CC SUD.*

